



sr ummo-ai/vfz9e1n1ng.www\l:2qdtfl

MAIRIE DE PRUNIERES

Les plantas – 4 Place de la Mairie

05230 PRUNIERES

Téléphone : 04.92.50.65.89

Email : contact@prunieres.fr

Web : www.prunieres.fr



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 août 2025

Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le lundi 18 août 2025 à 19 h 00 dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Evelynne PALMAS, Michel de RANCOURT, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Absent(s) ou excusé(s) :

Monsieur Michel de RANCOURT est désigné secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil municipal en date du 4 juin 2025.

Le procès-verbal du 4 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

A- ORDRE DU JOUR :

1°) Subventions aux associations

Monsieur le Maire informe avoir reçu deux nouvelles demandes de subvention pour l'année 2025 :

- L'association Aventure musicale sollicite une subvention complémentaire de 300,00 €.
- L'AFM Telethon sollicite une subvention communale pour mettre en place une délégation sur le territoire.

A l'unanimité, les élus approuvent la subvention complémentaire de 300,00 € à l'association Aventure musicale et rejette la demande de subvention de l'AFM Telethon.

2°) Cabane d'alpage Fleurandon dite Fleureau - Modification du plan de financement

Monsieur le Maire propose de modifier le plan de financement initial pour réaliser les travaux de rénovation/extension de la Cabane Fleureau afin que le Département prenne en charge la part non subventionnée de la Région.

Le plan de financement est ainsi modifié :

	Dépenses estimées (Montant Hors Taxe)	Financier	Montant
Coût prévisionnel des Travaux	120 726,44 €	Région Sud (67,87 %)	103 221,11 €
Forfait de rémunération du Maître d'œuvre (14%)	16 901,70 €	Département des Hautes-Alpes	48 874,03 €
Mission OPC, SPS, diagnostics réglementaires, frais annonces et de permis de construire	7 217,00 €	Autofinancement	0,00 €
Imprévus	7 250,00 €		
TOTAL	152 095,14 €		152 095,14 €

Madame Martine MARSEILLE informe que le Parc national des Ecrins peut dans un certain cadre soutenir financièrement le projet.

Les élus réaffirment qu'en cas d'autofinancement de la Commune sur ce projet, le montant de la redevance issue de la convention de pâturage de Fleureau sera réévalué.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

3°) Voirie communale 2025- Plan de financement

Monsieur Jacques BILLON-TYRARD informe que le programme de voirie 2025 concerne la réalisation d'un fossé le long du chemin de Pré Lafont qui permettra de consolider et de stabiliser la voie notamment en cas d'épisode orageux.

Le plan de financement prévisionnel :

	Dépenses Prévisionnelles HT	Recettes	
VC Chemin de Pré Lafont : création de fossé pour pérenniser la voie	6 464,00 €	Département (31 % du HT)	2 000,00 €
		Autofinancement HT (69%)	4 464,00 €
Total	6 464,00 €	Total	6 464,00 €

La délibération est approuvée à l'unanimité.

4°) Sécurisation voirie : pose de glissières de sécurité au Serre

Monsieur Jacques BILLON-TYRARD informe que sur interpellation d'administrés quant à la dangerosité du dévers situé à proximité du mur de soutènement sur la Route de Chabrières.

L'aide financière du Département au titre des amendes de police sera sollicitée.

Le plan de financement retenu est le suivant :

	Dépenses Prévisionnelles HT	Recettes	
VC Chabrières : installation d'une glissière de sécurité sur 50 ml	8 900,00 €	Département (80 % du HT)	7 120,00 €
		Autofinancement HT (20 % du HT)	1 780,00 €
Total	8 900,00 €	Total	8 900,00 €

La délibération est approuvée à l'unanimité.

5°) Chemin de la Teppe : accord de principe sur travaux de réfection d'une partie de la voirie

Monsieur Jacques Billon- Tyrard, adjoint délégué aux travaux informe que les conjoints Krisa et Bonnaïffoux sollicitent la remise en état du chemin de la Teppe sur deux parties :

- Partie haute vers propriété Léouffre ;
- Partie basse pour faciliter l'accès du chemin dès la parcelle 454.

M. Billon-Tyrard propose, sur accord de principe du Conseil municipal et sous réserve que les propriétaires concernés réalisent les travaux sur leurs parties, que la Commune puisse prendre en charge la réfection du revêtement du chemin de la Teppe partie basse sur 20 ml pour un coût approximatif de 2 000,00 €. Selon l'évolution du dossier, une convention pourra être établie avec les personnes concernées afin d'entériner le coût et les modalités de prise en charge des travaux.

Les élus donnent accord de principe pour la réfection du chemin sur la partie basse du chemin de la Teppe soit 20 ml pour un coût prévisionnel de 2 000,00 € mais rejettent l'intervention de la Commune sur la partie haute.

6°) Convention d'adhésion à la centrale d'achat du SICTIAM

La commune adhère au SICTIAM dans le cadre de la mutualisation des services numériques sans contribution annuelle depuis 2017. Les statuts du Sictiam ont été modifiés en juin 2024. Le Sictiam propose aux collectivités une nouvelle convention d'adhésion à leur centrale d'achats qui a pour objet :

- L'acquisition de fournitures et de services ;
- La passation de marchés de travaux, de fournitures et de services.

Le catalogue de services proposés peut être consulté à <https://www.sictiam.fr/expertises/catalogue-de-services/>

La délibération est approuvée à l'unanimité.

7°) Rénovation du bâtiment de la mairie et de ses annexes : choix de l'approche

Monsieur le Maire informe qu'une réunion de restitution de la phase diagnostic du projet de rénovation du bâtiment de la Mairie et de ses annexes a eu lieu le 16 juillet 2025 en présence du bureau d'études Florès et de l'équipe de maîtrise d'œuvre Padma.

L'équipe Padma a proposé deux approches sur lesquelles ils sollicitent la décision du Conseil afin de poursuivre leur mission.

La 1^{ère} approche « pragmatique » est une intervention minimale dans le cadre des travaux : les entrées par logement et les caves individualisées sont maintenues ainsi que les accès et façades de la Mairie.

La 2^{ème} approche « programmatique » crée un accès commun pour la Mairie et les logements, supprime les escaliers actuels d'accès aux logements, intègre un local technique pour la chaufferie. Elle modifie la façade nord du bâtiment, nécessite une consultation ABF.

Synthèse des approches proposées			
Approche 1		Approche 2	
Rénovation globale des logements intégrant récupération plancher, isolation biosourcée, changement des menuiseries avec BSO, prestation assez qualitative, potentiellement récupération des portes.	285 000 € HT	Rénovation globale des logements intégrant récupération plancher, isolation biosourcée, changement des menuiseries avec BSO, prestation assez qualitative. Potentiellement récupération des portes, mise en acier en façade.	335 000 € HT
Rénovation énergétique Mairie + Préau : 47 000 € HT.			
Nb : pour approche thermique conforme aux objectifs (Menuiseries+BSO) il manque 100 000 €.			
Aménagements extérieurs : 62 000 € HT			

Les élus estiment que l'accès à la mairie pourrait rester identique, posent la question de la solution de chauffage : réseau de chaleur ou chaufferie bois/granulés ou encore électrique. Ils notent que la 2^{ème} approche est 50 000 € plus onéreuse que la 1^{ère} approche.

Les membres du Conseil souhaitent que l'architecte affine les prévisions budgétaires concernant l'accès extérieur des appartements en intégrant la conservation de l'entrée actuelle de la mairie ainsi que des éventuelles coursives d'accès aux appartements.

La délibération est ajournée.

B – INFORMATIONS :

⇒ Monsieur le Maire informe les élus des décisions prises en vertu de la délibération n°2020-35 du 10 juillet 2020 fixant les délégations que lui a données le Conseil Municipal :

- Renouvellement de l'adhésion à Ingénierie territoriale Hautes-Alpes pour un montant de 304,20 €.
- Renouvellement de l'adhésion à l'association des Communes forestières des Hautes-Alpes pour un montant de 200,00 €.
- Mandat au Cabinet d'avocat SELARL Rouanet pour défendre les intérêts de la Commune devant le Tribunal administratif de Marseille dans le dossier n°2504207.

⇒ Le Maire de la Commune de Prunières en Isère souhaite venir en visite sur notre commune avec les aînés de son village le 6 septembre prochain. Un programme de visite leur a été proposé et un accueil en mairie leur sera fait.

⇒ Une demande visant à automatiser les portes de l'Eglise a été faite pour soulager les personnes qui assurent l'accès à l'Eglise. Des devis comparatifs ont été sollicités. Les élus approuvent la réalisation des travaux pour un montant prévisionnel de 1 822,90 € TTC.

⇒ L'association de prévention routière a transmis un catalogue de divers ateliers pour les enfants/adolescents, les jeunes et adultes et les seniors qui pourraient être mis en place sur la Commune.

C – TOUR DE TABLE DES ELUS :

⇒ Monsieur Jacques BILLON-TYRARD propose de réaliser un exercice incendie pour tester les accès pompiers dont les ouvertures de citernes. Les procédures et plans seront intégrés au plan communal de sauvegarde.

⇒ Madame Martine MARSEILLE informe que suite aux orages, le marché nocturne du 14 août a enregistré une baisse de la moitié des entrées habituelles. Celui du 21 août a été annulé.

⇒ Madame Evelyne PALMAS évoque que lors du discours du Maire, l'association Prunières Sport Loisirs n'est pas été remerciée formellement.

Monsieur le Maire regrette cette maladresse. Dans le cadre de son discours, il a tenté de faire un bilan et a mis en lumière les associations qui ont été relancées depuis le début de la mandature. Il remercie bien évidemment toutes les associations et leurs bénévoles qui œuvrent au profit de la Commune et du bien vivre ensemble sur le territoire. Il ajoute être à la disposition de toutes les associations pour tout échange sur ce malentendu.

⇒ Monsieur Michel de RANCOURT informe que la prochaine actualisation du plan communal de sauvegarde et la finalisation du travail commencé sur les parcelles agricoles doit se poursuivre à l'automne.

⇒ Monsieur Pierre DOUSSOT informe que le Mandement forestier de Savines a adressé un courrier à la Communauté de communes afin qu'elle prenne en charge tout ou partie des équipements touristiques intégrés dans le périmètre du Mandement. Ces équipements sont une charge importante pour le Mandement qui n'a pas de compétence touristique et dont les recettes issues des coupes de bois sont en baisse.

La séance est levée à 22h00.

Prunières, le 28 août 2025

Le Secrétaire de séance

Michel de RANCOURT



Pour le Maire empêché

Conformément à l'article L2122-17

Le 1^{er} adjoint, Pierre DOUSSOT

